



Ville de Gonfreville l'Orcher
Conseil municipal du 18 décembre 2023
Vœu présenté par Alban BRUNEAU

COMMUNES MALTRAITÉES, DÉMOCRATIE EN DANGER !

Les crises se succèdent, les urgences s'enchaînent, et les communes sont toujours en première ligne sur tous les fronts car :

- elles demeurent l'échelon de proximité par excellence là où les autres sont de moins en moins accessibles, qu'elles entretiennent le lien permanent et quotidien avec les habitants ;
- et parce qu'elles sont disponibles et par seulement sous la forme dématérialisée, qu'elles organisent des politiques et services publics indispensables à la vie quotidienne, à tous les âges de la vie, qui concourent à l'éducation, à l'épanouissement, au cadre de vie, à l'accès aux droits, aux solidarités, au bien vivre ensemble...

Dans un climat de défiance entre les citoyens et les institutions, la commune reste le cadre privilégié où la démocratie peut non seulement s'exprimer mais également s'exercer.

Pour toute cette utilité, pour tous ces services que les communes rendent à la société, à la République, à la Nation comme à chaque citoyen, elles doivent disposer des moyens d'agir :

- **Par l'État** en contrepartie des compétences exercées localement et en partie pour son propre compte ;
- **Par l'intercommunalité** qui n'est pas une collectivité venant se substituer aux communes membres, mais une communauté de communes qui mettent en commun une partie de leurs ressources et de leurs politiques publiques ;
- **Par la fiscalité**, premier outil de solidarité et de répartition des richesses produites, que la commune doit pouvoir maîtriser.

Or, depuis 2010, si les besoins à couvrir localement ne cessent de progresser et notamment pour tenter de corriger les carences ou le désengagement de l'État dans de très nombreux secteurs, les collectivités locales ont perdu 70 Milliards d'€ de ressources. 70 Milliards de moyens d'agir en moins. Depuis 8 années notre commune est privée de sa Dotation Globale de Fonctionnement, et finance sur son propre budget une partie des services assurés pour le compte de l'État.

Cumulée à la contribution forcée qui est imposée au budget communal pour résorber le déficit du budget de ce dernier, se sont 2,1 Millions de ressources qui nous sont ôtées chaque année. Sans compter la perte d'autonomie fiscale que nous subissons.

Quant à la forte inflation qui pèse fortement sur nos dépenses et nos marchés publics, elle n'est accompagnée que par des mesures dérisoires de l'État, bien éloignés des coûts supplémentaires à supporter.

Ces raisons conduisent le Conseil municipal à devoir reporter l'examen du budget communal 2024, l'équilibre obligatoire entre les dépenses et les recettes escomptées ne pouvant pas être actuellement réalisé, malgré des mois de forte mobilisation des élus et des services pour y contribuer.

Face à cette situation inédite dans notre commune à ce contexte hostile aux collectivités locales, nous décidons d'en appeler au Président de la République afin que des mesures d'urgence soient prises pour garantir la libre administration des communes et l'avenir des politiques publiques locales.

Considérant,

- La progression des besoins fondamentaux des Gonfrevillais à couvrir localement par les politiques publiques communales pour faire face aux crises qui se succèdent et à leurs conséquences multiformes ;
- La diminution du financement apporté par l'État pour la mise en œuvre de ces politiques publiques locales, y compris pour son propre compte ;
- La perte d'autonomie fiscale subie par le Conseil municipal ;
- L'inaction ou l'inefficacité des principales politiques publiques initiées par les gouvernements successifs pour remédier aux crises, en particulier dans le secteur de la santé, du médico-social et de la perte d'autonomie, de l'éducation et du logement ;
- La nécessité de préserver la qualité du lien démocratique entre la commune et les Gonfrevillais ;

Le Conseil municipal de Gonfreville l'Orcher demande instamment au Président de la République et à son gouvernement de considérer l'utilité et l'engagement des communes en leur octroyant les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

- Par la satisfaction des revendications portées à travers les nombreuses propositions formulées par l'Association des Maires de France ;
- Par l'inscription de l'économie fiscale des communes dans la Constitution ;
- Par le rétablissement du versement de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Par la suppression de la contribution financière imposée aux communes pour contribuer à résorber le déficit de l'État.